



La révision du P.L.U. de l'Honor-de-Cos est lancée

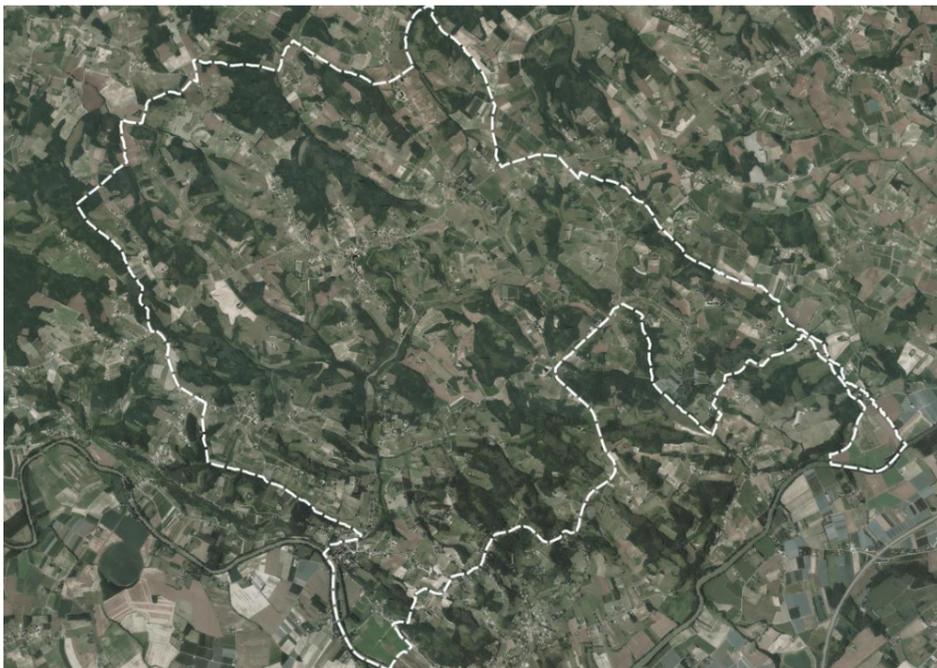
Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le PLU est un document qui organise et dessine le territoire communal de demain.

C'est un document qui traduit un véritable projet de ville cohérent dans de nombreux domaines : environnement, habitat, déplacement, économie, équipement, paysage, patrimoine et loisirs, modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

C'est un outil de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. C'est surtout un outil réglementaire qui sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation des sols comme par exemple les permis de construire.

Les principaux objectifs du PLU ?



Nous invitons dès aujourd'hui les Honorois à exprimer leur avis en Mairie.

- Établir sur la commune une politique d'aménagement et de développement urbain qui intègre les évolutions apportées par les lois Grenelle II et ALUR, notamment en revoyant et complétant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Recentrer l'urbanisation autour des principaux pôles urbains Léríbosc et Loubéjac pour accueillir de nouveaux habitants sur la base d'une utilisation économe de l'espace ;
- Définir l'aménagement et les conditions d'urbanisation de Cantegrel en intégrant l'ensemble des parcelles acquises avec le concours de l'Établissement Public Foncier ;
- Renforcer la préservation de la trame verte et bleue, notamment des vallées de l'Aveyron, du Gesse...identifiées comme réservoir de biodiversité au Schéma Régional de Cohérence Écologique, afin d'assurer le maintien et la remise en état des continuités écologiques ;
- Favoriser la diversification du parc de logements, la mixité des fonctions et le maintien d'une économie locale ;
- Poursuivre les modes de déplacements doux (piétons/cycles) sécurisés et les loisirs de plein air.

Une concertation plus importante

La loi incite les communes à organiser une concertation libre sur la forme auprès des habitants. Ainsi, les résidents participeront à la réflexion sur l'avenir de l'Honor-de-Cos.

Ils auront à leur disposition un registre de concertation disponible en mairie concernant la procédure de révision. Ils pourront y indiquer leurs attentes, préciser et compléter certains enjeux retenus.

Le diagnostic et des éléments de l'étude réalisés seront présentés en mairie sous forme d'exposition.

Procédure de la révision du PLU

Le maître d'ouvrage est la commune représentée par monsieur le Maire. Le suivi de l'étude du P.L.U. est assuré par un groupe de pilotage composé d'élus qui pourra, au besoin, être élargi à des personnes extérieures aux compétences reconnues.

L'étude sera réalisée par un groupement de bureaux d'études dont **URBANISTE ET CRÉATEUR D'ESPACES** de Montauban est mandataire.

La procédure de révision du P.L.U.

